

La Loi Réussite pour tous les élèves de 2015 maintient l'exigence que les élèves des grades 3-8 passent une fois chaque année les épreuves des Arts de la langue anglaise (ELA) et de maths. Les épreuves sont conçues pour mesurer le degré de maîtrise par les élèves du contenu défini par les normes d'apprentissage, servant de guide à l'instruction en salle de classe et garantissant que les élèves sont sur la bonne voie pour sortir diplômés du lycée tout et ayant acquis les compétences nécessaires pour le succès à l'université et au monde de l'entreprise moderne.

Quand auront lieu les examens d'État pour les grades 3-8 ?

Épreuves d'ELA : 11-12 avril 2018

Rattrapage des épreuves des ELA : 13 avril et 16-18 avril.

Épreuve de maths : 1-2 mai 2018

Rattrapage des épreuves des maths : 3-4 mai et 7-9 mai.

Un calendrier complet des examens organisés par niveau de grade est accessible en ligne sur la page du [calendrier](#) scolaire.

Pourquoi les examens de l'État sont-ils importants ?

Les examens de l'État constituent une part importante de l'essentiel de la scolarité d'un élève. Les élèves et leurs familles tirent profit quand :

- Ils reçoivent des informations détaillées sur la performance des élèves aux examens alignés aux normes qu'ils doivent satisfaire dans leur cursus scolaire.
- Les écoles ont des mesures pour déterminer si chaque élève a acquis ou non les mêmes bases fondamentales pour le préparer à l'université, au monde de l'emploi et à la vie.
- Les écoles ont les données pour déterminer quels élèves ou groupes d'élèves font des progrès, lesquels trainent et ont besoin de soutien, lesquels excellent et où les enseignants auraient besoin de soutien supplémentaire.

Comment a-t-on réduit le stress des examens en réponse aux inquiétudes du public ?

En réponse aux inquiétudes du public, le Département de l'Éducation de l'État de New York a entrepris une série de modifications aux examens administrés aux Grades 3-8, notamment :

- Passage aux examens non chronométrés
- Réduction du nombre de questions aux examens
- Réduction du nombre de sessions d'examens de trois jours à deux jours pour les épreuves des ELA et des maths, réduisant davantage le nombre de questions
- Implication des enseignants de NYC dans la préparation des éléments de l'examen

Pour en savoir plus sur les types d'éléments et le nombre de question de l'examen, voir [ces guides sur Engage NY](#).

Les résultats des examens ne sont plus le critère ou principal utilisé pour les décisions de passage au grade supérieur ou celles d'admission. Tout au long de l'année, les écoles évaluent le progrès des élèves pour la

satisfaction des normes d'apprentissage du Tronc Commun. Les élèves sont évalués au moyen de mesures multiples dont notamment entre autres les notes, bulletins scolaires, écrits, projets, devoirs et autres travaux attestant de la performance de l'élève ainsi que les notes aux examens de l'État. Les notes aux examens de l'État peuvent être prises en compte mais elles ne peuvent être un facteur essentiel ou principal dans les décisions de passage à un niveau scolaire plus élevé. Les élèves ne peuvent être sanctionnés ni retenus dans le même grade pour l'unique raison de ne pas avoir participé aux examens de l'État.

Pour en savoir plus sur les règles de passage au niveau supérieur, notamment les critères appliqués aux Apprenants de la Langue anglaise et aux élèves titulaires d'un IEP, prière de voir [« À quoi s'attendre : Passage au niveau supérieur et école d'été »](#).¹

Certains collèges et lycées ont des programmes scolaires auxquels l'admission des candidats se fait par sélection basée sur de multiples critères dont font partie les notes aux examens, comme indiqué dans les [annuaires des collèges](#)² et [l'annuaire des lycées](#)³. Les élèves qui n'ont pas de notes d'examen ont le droit de postuler à ces programmes et les écoles sont dans l'obligation d'établir des règles visant à suppléer au manque des notes d'examen pour la prise des décisions d'admission. Veuillez contacter les écoles directement pour en savoir plus sur leurs critères particuliers ; si vous rencontrez des difficultés pour obtenir ces règles d'admission auprès d'une école, veuillez contacter son [Coordinateur du leadership des familles](#).

J'ai des soucis concernant la possibilité que l'enseignant de mon enfant mette trop l'accent sur l'examen dans son instruction. Est-ce possible que l'enseignant soit sanctionné pour les scores des examens ?

Non. L'État a répondu aux inquiétudes concernant l'utilisation des résultats des examens d'État pour les évaluations des enseignants et des directeurs. En vertu de la Loi de l'État, la performance des élèves aux épreuves des ELA et des Maths des examens de l'État administrés aux grades 3-8 ne sera pas un critère d'évaluation pour la notation annuelle de la performance des enseignants et des directeurs. Un enseignement excellent reste toujours le meilleur moyen de préparation pour toute évaluation.

De combien de temps l'élève dispose-t-il pour finir un examen de l'État ?

Les examens ne seront pas chronométrés.

Les élèves peuvent travailler à leur propre rythme afin de montrer au mieux ce qu'ils savent et auront ainsi tout le temps dont ils auront besoin dans la mesure où ils emploient bien le temps qui leur est accordé.

¹ <http://schools.nyc.gov/NR/rdonlyres/64DAAB5A-BED4-4F9C-B9ED-396D6D87FC25/0/Acpolicypromoforfamilies.pdf>

² <http://schools.nyc.gov/ChoicesEnrollment/Middle/Resources/default.htm>

³ <http://schools.nyc.gov/ChoicesEnrollment/High/Resources/default.htm>

Que doit faire l'élève pour se préparer au test ?

Faites en sorte que votre enfant ait une bonne nuit de sommeil la veille de l'examen. Le repos est essentiel.

Le matin, encouragez votre enfant à prendre le petit-déjeuner, que ce soit à la maison ou à l'école. Le repas du petit-déjeuner aide les élèves à garder leur dynamisme tout au long de la journée d'examen. Dites à votre enfant que vous confiez en ses capacités.

Y a-t-il une disposition permettant aux parents de refuser que leurs enfants passent les examens de l'État ou de demander une évaluation alternative ?

Excepté certains cas où l'autorisation parentale est obligatoire, comme pour l'évaluation des enfants handicapés par le Comité pour l'éducation spécialisée (CSE), ou certaines études et analyses, financées par le gouvernement fédéral, et soumises à l'Amendement fédéral sur la protection des droits des élèves, il n'existe aucune clause, dans les lois et règlements de l'État, permettant aux parents de refuser que leurs enfants passent les examens d'État ou de demander une évaluation alternative. Si les parents choisissent que leurs enfants ne passent pas les examens d'État, ils doivent consulter le directeur de l'école de leurs enfants. Si, après consultation avec le directeur, les parents continuent à vouloir refuser que leur enfant passe les examens, le directeur devra respecter la décision des parents et leur faire savoir que l'école n'épargnera aucun effort pour proposer à l'enfant une activité éducative alternative dans la mesure du possible (lecture par ex.) pendant toute la durée des examens. Les parents et le directeur doivent conserver un compte rendu écrit de cet entretien.

Quand les parents auront-ils les résultats de leurs enfants aux examens ?

L'État de New York a généralement publié les scores des tests pendant l'été.

Quand l'État aura publié les résultats, les parents pourront voir les scores de leur enfant via leur compte scolaire [NYC Schools Account](#). L'État distribue des Rapports individuels des élèves qui contiennent des informations détaillées sur la performance de l'élève. Les familles peuvent contacter l'enseignant de leur enfant ou le directeur de son école pour discuter de ses scores aux examens d'État et de ses progrès scolaires.

Les parents peuvent consulter des sections des examens de leurs enfants après que ceux-ci aient été administrés. Les parents peuvent contacter l'école de leur enfant pour demander d'examiner les réponses de leur enfant aux questions ouvertes du livret 2 des Arts de la langue anglaise du livret 2 des Maths.

Que se passe-t-il si l'élève ne participe pas à l'examen de l'État ?

Il est important de faire de l'examen une priorité. Veuillez faire de votre mieux pour soutenir votre enfant et veillez à ce qu'il soit à l'école au moment où ces examens sont administrés.

Si l'élève est absent, il aura une seconde chance de passer l'examen pendant la période de rattrapage. Si l'élève est également absent pendant la période de rattrapage, il n'aura pas d'autres possibilités de passer l'examen.

Les élèves qui ne participent pas ne recevront pas de score. Les élèves qui répondent à une ou à plusieurs questions d'une section de l'examen seront considérés comme ayant passé l'examen et recevront un score.

En vertu des exigences fédérales et de l'État de responsabilisation, le Département de l'Éducation de l'État de New York évalue et désigne périodiquement les écoles selon leur performance. En général, un taux bas de participation aux examens de l'État peut augmenter le risque pour l'école d'être désignée comme ayant une faible performance. Les écoles les moins performantes font l'objet d'efforts supplémentaires d'amélioration par le DOE ou par l'État. Par ailleurs, les écoles avec moins de 95 % de participation aux examens de l'État seront tenues de monter un plan pour améliorer sa participation aux examens de l'État.

Auparavant, les écoles qui recevaient la désignation « Reward » de la part de l'État pour une bonne performance ou une grande amélioration étaient éligibles pour recevoir des fonds (jusqu'à 50 000 \$) afin de donner davantage de relief à ses meilleures pratiques (par exemple, l'achat de supports supplémentaires d'instruction pour les cours de maths). Pour être éligibles pour cette désignation et pour des fonds supplémentaires, les écoles devaient avoir au moins 95 % de participation aux examens de l'État.